

KEYYO

Société anonyme au capital de 992.172,16 euros

Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo
390.081.156 R.C.S NANTERRE

PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES DU 12 JUIN 2012
DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
REALISEES LE 19 JUIN 2012 ET LE 26 JUIN 2012

Il est rappelé que l'assemblée générale de la société du 31 mai 2012 a donné tous pouvoirs, dans sa douzième résolution, au conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour permettre à la société d'acheter ses propres actions. Le conseil d'administration du même jour a subdélégué à Monsieur Philippe HOUDOUIN, directeur général de la société, tous les pouvoirs pour réaliser le programme de rachat d'actions.

Un descriptif de programme de rachat a été signé le 12 juin 2012 et mis en ligne sur le site internet de la société le 13 juin 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L 241-4 du règlement général de l'AMF, KEYYO déclare ci-après qu'ont été effectuées les transactions suivantes :

Date de la transaction	Nombre d'actions achetées	Prix par action (cours de bourse)	Prix total
19 juin 2012	150.000	5,50 €	825.000 €
26 juin 2012	20.000	5,50 €	110.000 €

Ces deux transactions ont été réalisées par voie de cession de bloc d'actions.

L'acquisition des 150.000 actions a été réalisée auprès de Monsieur Eric SAIZ, membre du conseil d'administration de la société au prix du cours de bourse conformément à l'article 7 du règlement n° 90-04 de l'ancienne Commission des Opérations de Bourse.

L'objectif de ces rachats est conforme à celui visé dans le descriptif de programme susvisé. Il permettra une relation des actionnaires lors d'une réduction de capital ultérieure pour annuler les titres acquis en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Dans le cadre de la transaction de 150.000 actions avec Monsieur Eric SAIZ, il a été procédé le 20 juin 2012 à une déclaration auprès de l'AMF en application de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier. Un communiqué de presse a, par ailleurs, été diffusé le jour même de la réalisation de la transaction avec Monsieur Eric SAIZ.

